

MAIRIE LE PIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le sept juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence du maire, Raymond BONNOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2017

PRESENTS : M. DECERLE Alain - M. PASCOT Olivier - Mme SAVRE Sylvie - M. BONNOT Raymond - M. TIXIER Arnaud - Mme GEVAUDAN Aurélie - M. LAPANDRY Damien

ABSENTS : Mme TUDURY Marianne - M. BERTHIAUD Michel - M. JARDIN Pascal

Secrétaire de séance : Mme SAVRE Sylvie

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 07

Nombre de Conseillers votants : 07

TITULARISATION DE MME RUMILLY CAROLINE

M le Maire informe le conseil municipal que la période de stage de Mme Rumilly Caroline vient à son terme le 02 septembre 2017.

M. Le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont donc décidé à l'unanimité de titulariser Mme Rumilly Caroline à compter du 03 septembre 2017, en tant qu'adjoint d'animation, indice brut 349 échelon 3 de l'échelle 1, et pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

RENOUVELLEMENT DE MME SILVA CARVALHO CASSANDRA

M le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Silva Carvalho Cassandra, adjoint administratif, prendra fin le 26 août 2017.

M. Le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de renouveler le contrat de Mme Silva Carvalho Cassandra du 27 août 2017 au 31 août 2018 inclus, en tant qu'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, indice brut 351 échelon 1 de l'échelle 2, pour un temps de travail hebdomadaire de 31 heures 30 minutes.

DECISION MODIFICATIVE POUR TITRES ANNULES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin d'alimenter l'article budgétaire 673 « Titres annulés » pour pouvoir annuler certaines factures concernant l'accueil de loisirs, pour un montant total de 451 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer le virement de crédit suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : Article 615231 : - 451.00 €
Article 673 : 451.00 €

DECISION MODIFICATIVE POUR CREATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement « Matériel informatique 2017 » et donc d'effectuer une décision modificative afin d'alimenter l'article budgétaire 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour un montant total de 270 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer le virement de crédit suivant :

Investissement :

Dépenses : Article 2183 : 270.00 € Recettes : Article 021 : 270.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : Article 615231 : - 270.00 €
 Article 023 : 270.00 €

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'un surcroît de travail pour l'employé communal pendant la période estivale, il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent au grade d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 16 heures de travail par semaine.

Il aura en charge : l'entretien général du bourg de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent au grade d'adjoint technique à compter du 19 juillet 2017 jusqu'au 27 octobre 2017,
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 16 heures/semaine,
- **Décide** que la rémunération pourra être comprise entre l'indice brut 347,
- **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2017

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins des services il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs en :

- Ajoutant un poste d'adjoint technique du 19 juillet 2017 au 27 octobre 2017 pour une durée hebdomadaire de 16 heures.
- Ajoutant un poste d'adjoint d'animation du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 25 heures.
- Ajoutant un poste d'adjoint d'animation du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017 pour une durée hebdomadaire de 32.31 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2017 :

DESCRIPTIF DU POSTE	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRE
Adjoint technique	21 heures
Adjoint technique	30 heures
Adjoint technique	16 heures
Adjoint d'animation	25 heures
Adjoint d'animation	32.31 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	31.5 heures
ATSEM 1 ^{ère} classe	28 heures
Adjoint d'animation	35 heures
Adjoint d'animation	25 heures

DIVERS

- Le conseil municipal a reporté la question de l'arrêt des TAP ou non à l'année prochaine.
- Le conseil municipal a étudié des croquis fournis par un architecte pour le projet de rénovation de la salle polyvalente sur l'année 2018.
- Des devis concernant la rénovation du logement communal situé « 7 rue des écoles » ont été étudié par le conseil municipal.
- Le conseil municipal a fait le point sur les réunions des employés communaux.
- M. Tixier Arnaud a demandé au conseil municipal l'étude de la réfection d'un tuyau au lieu-dit « Les Grands Pieds ».